



BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

LYCÉE



L'EXERCICE DE CES MÉTIERS EXIGE L'INTERACTION ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES DIVERS ACTEURS DE LA SÉCURITÉ. ILS FONT AINSI DE LA SÉCURITÉ L'UNE DES CONDITIONS ESSENTIELLES DE L'EXERCICE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE.



L'INSTITUT NICOLAS BARRÉ D'ARMENTIÈRES PROPOSE LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL (BAC PRO) MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ.



LE (LA) TITULAIRE DE CE BAC PRO PEUT ÊTRE EMPLOYÉ(E) DANS LES DIFFÉRENTS MÉTIERS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, À LA SÛRETÉ ET À L'ORDRE PUBLIC, À LA PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT, AU SECOURS ET ASSISTANCE DES PERSONNES, À LA PRÉVENTION DES RISQUES DE TOUTE NATURE, À LA GESTION DES CRISES, À LA SURVEILLANCE ET AU GARDIENNAGE, AU RESPECT DE L'HYGIÈNE ET DE LA SALUBRITÉ.

LES « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ » SE DÉCLINENT AUTOUR D'UN TRIPTYQUE REGROUPANT :

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA SÉCURITÉ CIVILE

LA SÉCURITÉ PRIVÉE



INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ», APRÈS RECRUTEMENT PAR CONCOURS OU SÉLECTION, INTÈGRE LA POLICE NATIONALE, LA GENDARMERIE NATIONALE OU LA POLICE MUNICIPALE.

LES ACTIVITÉS QU'IL/ELLE Y EXERCE, RELÈVENT :

DE LA POLICE ADMINISTRATIVE AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE

DE LA POLICE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE AU SEIN DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE

LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ» EST FONCTIONNAIRE D'ÉTAT OU TERRITORIAL, MILITAIRE OU CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC. SOUS CONTRAT DE DROIT PUBLIC, LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ» PEUT EXERCER DES ACTIVITÉS D'ADJOINTS DE SÉCURITÉ DE LA POLICE NATIONALE OU DE GENDARMES ADJOINTS VOLONTAIRES.

SOUS RÉSERVE DE REMPLIR LES CONDITIONS DÉFINIES PAR LA RÉGLEMENTATION, LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ» PEUT SE PRÉSENTER AUX CONCOURS NATIONAUX :

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

SÉCURITÉ CIVILE

LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ» PEUT, APRÈS RECRUTEMENT PAR CONCOURS OU SÉLECTION, EXERCER LE MÉTIER DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL, EN QUALITÉ DE FONCTIONNAIRE TERRITORIAL AU SEIN D'UN SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).

LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ» PEUT, APRÈS ENGAGEMENT, EXERCER LE MÉTIER DE SAPEUR-POMPIER MILITAIRE :

- BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS (BSPP).

- BATAILLON DES MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE (BMPM).

- SAPEUR-SAUVETEUR MILITAIRE EN UNITÉ D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE (UIISC).

DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT CITOYEN DÉFINI PAR UN CONTRAT DE DROIT PUBLIC, PARALLÈLEMENT À SON MÉTIER, LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ» A REÇU LA FORMATION QUI LUI PERMET D'EXERCER EN QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (SPV) DANS UN SDIS.

SÉCURITÉ PRIVÉE

LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ» PEUT TRAVAILLER SOIT DANS UNE ENTREPRISE PRIVÉE DE SÉCURITÉ SOIT DANS UN SERVICE INTERNE DE SÉCURITÉ D'UNE ENTREPRISE.

IL(ELLE) PEUT EXERCER CERTAINS MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE TELS QUE :

- AGENT DE SÉCURITÉ.

- AGENT DE CONTRÔLE D'ACCÈS.

- AGENT DE SURVEILLANCE.

- AGENT DE GARDIENNAGE.

- AGENT DE PROTECTION.

- PHYSIQUE DES PERSONNES

- AGENT DE SÉCURITÉ DANS L'ÉVÉNEMENTIEL.

- AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE.

IL(ELLE) PEUT ÉGALEMENT, APRÈS AVOIR SUIVI ET VALIDÉ DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, EXERCER DES MÉTIERS TELS QU'AGENT CYNOPHILE, AGENT DE VIDÉO-PROTECTION, AGENT DE SÛRETÉ PORTUAIRE OU AÉROPORTUAIRE, CONVOYEUR ET TRANSPORTEUR DE FONDS, AGENT DE SÉCURITÉ SUR SITES SPÉCIFIQUES ET SENSIBLES.

L'ENSEMBLE DE CES EMPLOIS S'EXERCE DANS LE RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ, DE SÛRETÉ, DES PRINCIPES DE DÉONTOLOGIE, CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION, AINSI QU'AUX PROCÉDURES ET AUX CONDITIONS D'EXERCICE.

LE(LA) TITULAIRE DE LA SPÉCIALITÉ «MÉTIER DE LA SÉCURITÉ» DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PEUT ÊTRE CONDUIT(E), AVEC L'EXPÉRIENCE ACQUISE ET/OU LA FORMATION ADÉQUATE, À DIRIGER ET COORDONNER L'ACTION D'UNE ÉQUIPE CONSTITUÉE EN OPÉRATION, PLACÉE SOUS SON AUTORITÉ.



INSTITUT
NICOLAS
BARRE



DURÉE ET ORGANISATION

DURÉE : 3 ANS

EN ENTREPRISE :
22 SEMAINES (RÉPARTIES EN 6 PÉRIODES)

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :
15 HEURES PAR SEMAINE

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :
15 HEURES PAR SEMAINE

LES + DE LA FORMATION

DES INSTALLATIONS NEUVES
(SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE PÉDAGOGIQUE, CELLULE HABITAT PÉDAGOGIQUE, DOJO, TOUR INCENDIE...)

DU MATÉRIEL RÉCENT À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

DES ENSEIGNANTS ISSUS DU MILIEU PROFESSIONNEL
(POMPIER, MILITAIRE, POLICIER, ...)

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER LES PÉRIODES DE STAGE AU SEIN :
DE LA BSPP (BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS)
VALIDER UNE FORMATION INITIALE DE RÉSERVISTE DE
L'ÉTAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE DE VILLENEUVE
D'ASCQ

UN FPT (FOURGON POMPE TONNE) ET UN VSAV (VÉHICULE DE SE-
COURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES) DÉDIÉS À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

MOBILITÉ INTERNATIONALE POSSIBLE EN ESPAGNE,
POUR RÉALISER LES STAGES EN CLASSE DE PREMIÈRE
CHEZ LES «BOMBEROS» (BRIGADE DE POMPIERS D'ALMUNECAR)

POURSUITE POSSIBLE

BTS MANAGER OPÉRATIONNEL EN SÉCURITÉ
PAR APPRENTISSAGE

BTS MANAGER OPÉRATIONNEL EN SÉCURITÉ
EN LYCÉE

STATUT SCOLAIRE.

CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?

CONTACTEZ NOUS POUR PRENDRE
UN RENDEZ-VOUS DE PRÉ-INSCRIPTION
03 20 77 06 07
INSTITUT@NICOLASBARRE.FR

